

ACTIONS ET INTERVENTIONS

du ministère
des Transports en
matière de
sécurité routière
2012-2013

LE MINISTÈRE A AGI POUR
SAUVER ENCORE PLUS DE VIES

ACTIONS ET INTERVENTIONS

2012-2013

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE D'INTERVENTION DURABLE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Vers une vision de gestion et d'intervention
intégrée pour rejoindre les administrations
les plus performantes

- L'ONU a déclaré la période 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière », afin d'enrayer le fléau mondial que sont les accidents de la route.
- Le 11 mai 2011, le Québec a confirmé concrètement son adhésion à ce mouvement mondial par l'adoption à l'unanimité d'une motion à l'Assemblée nationale et par le déploiement de la Stratégie gouvernementale d'intervention durable en matière de sécurité routière. La démarche de la Stratégie s'est amorcée par la mise en place de six grands chantiers de travail auxquels participent plus de 15 ministères et organismes gouvernementaux. Le mandat des chantiers était de déterminer des mesures à mettre en œuvre au cours de la prochaine décennie, afin que le Québec puisse se hisser au rang des leaders mondiaux en sécurité routière et ainsi sauver encore plus de vies sur les routes du Québec.
- Au cours de l'année 2012-2013 :
 - les six chantiers de travail ont déposé leur rapport. Plus de 200 mesures visant l'amélioration de la sécurité routière ont été proposées;
 - à la faveur de ces mesures, les travaux visant l'élaboration du document de stratégie et du plan d'action se sont poursuivis en vue d'un dépôt au Conseil des ministres à la fin de 2013.

RADARS PHOTO ET APPAREILS DE SURVEILLANCE AUX FEUX ROUGES

Le MTQ a rendu permanente l'utilisation des radars photo et des appareils de surveillance aux feux rouges et a annoncé leur déploiement

- L'installation de radars photo et d'appareils de surveillance aux feux rouges a permis :
 - la réduction de la vitesse, respectivement de 11 km/h et 13 km/h, aux endroits où les radars photo mobiles et les radars photo fixes ont été installés;
 - la quasi-élimination (réduction de 99 %) des grands excès de vitesse;
 - la réduction des passages aux feux rouges de plus de 84 % aux intersections dotées d'appareils de contrôle;
 - la réduction de 20 à 30 % de tous les accidents pour tous les types d'équipements de contrôle.
- À la lumière de ces résultats positifs, le gouvernement a annoncé :
 - le déploiement progressif des appareils, débutant par l'ajout de 36 appareils aux 15 déjà en place;
 - la réalisation d'un projet pilote de coopération municipale.
- Le 31 mai 2012, le projet de loi n° 57 a été adopté à l'Assemblée nationale. Il officialise des dispositions concernant principalement l'utilisation des radars photo et des appareils de surveillance aux feux rouges telles que l'utilisation de ces appareils dans les zones scolaires et les zones de travaux routiers.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Pour améliorer les connaissances

- Dans le cadre d'une entente de partenariat de cinq ans (2008-2009 à 2012-2013), le Ministère a investi 185 000 \$ par année dans le Programme de recherche en sécurité routière administré par le Fonds de recherche sur la nature et les technologies.
- Le Réseau stratégique de recherche et d'innovation en sécurité routière a poursuivi la réalisation de ses mandats de guichet unique favorisant le réseautage, la recherche, le transfert des connaissances et la maximisation des investissements en recherche et développement au Québec dans le domaine de la sécurité routière.
- Six projets de recherche en sécurité routière ont débuté ou se sont poursuivis dans le cadre de la programmation annuelle de recherche du Ministère. Parmi les sujets qui font l'objet de ces recherches, notons : la différenciation de genre au regard des problématiques de sécurité routière et de mobilité, la gouvernance en sécurité routière, l'influence de l'environnement routier et bâti chez les jeunes conducteurs, les déplacements sécuritaires des clientèles vulnérables, les diagnostics de sécurité routière en milieu municipal et les pratiques sécuritaires sur les voies réservées aux véhicules à haut taux d'occupation.

**POURSUITE DES MESURES ÉNONCÉES
DANS LE PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
2009-2012**

MESURES EN SÉCURITÉ	RÉSULTATS 2012- 2013
Correction de 20 sites à potentiel d'amélioration	23 sites à potentiel d'amélioration ont été corrigés (au 20 mars 2013)
Correction de l'orniérage	549 km
Asphaltage de l'accotement	1 150 km
Installation/remplacement de glissières de sécurité	270 km
Remplacement d'extrémités de glissières	3 004 unités
Implantation de bandes rugueuses sur l'accotement	382 km
Nombre de panneaux de petite signalisation ayant fait l'objet d'une intervention	53 848 panneaux
Réalisation d'audits de sécurité routière sur les projets routiers majeurs	49 audits ou avis ont été réalisés

VÉHICULES HORS ROUTE (VHR)

Des sentiers durables qui contribueront à améliorer la sécurité des adeptes et à assurer une meilleure cohabitation avec les riverains de sentiers

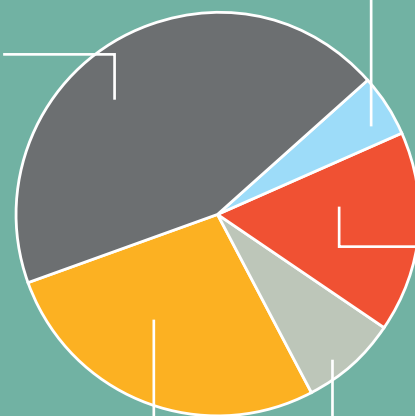
- Les travaux visant la permanence des sentiers de VHR se sont poursuivis.
- Afin d'assurer des déplacements plus sécuritaires, près de 12 M\$ ont été investis dans l'entretien et la signalisation des sentiers.
- Près de 100 000 \$ ont été investis pour assurer la patrouille spéciale des agents de surveillance de sentiers bénévoles.
- Plusieurs actions de sensibilisation à la sécurité en VHR auprès des adeptes ont été réalisées, telles que des placements publicitaires, de l'affichage, des activités de partenariat avec les fédérations de quad et de motoneige pour leur campagne de sensibilisation respectives, ainsi que la présence du Ministère aux salons de ces fédérations.
- Le 12 juin 2012, le Ministère a souligné le travail important des bénévoles qui œuvrent dans le milieu du VHR par la tenue de la 3^e édition du Prix de reconnaissance des bénévoles en matière de véhicules hors route.

INVESTISSEMENTS EN SÉCURITÉ 2012-2013

1,07 G\$

Développement du réseau
458,6 M\$ / 44 %
Ex. : construction d'une deuxième chaussée d'autoroute, élargissement de 2 à 4 voies divisées

Amélioration du réseau
292,0 M\$ / 27 %
Ex. : correction de courbes et de dévers, réaménagement d'intersections, asphaltage des accotements



Entretien des équipements de sécurité
58,2 M\$ / 5 %
Ex. : dispositifs de retenue, marquage, signalisation, éclairage, feux, etc.

Conservation des chaussées
173,4 M\$ / 16 %
Ex. : correction de l'orniérage, correction de l'adhérence, réfection de l'éclairage

Conservation des structures
86,0 M\$ / 8 %
Ex. : intervention de réfection ou d'installation de garde-fous, bandes centrales, réfection d'éléments de tablier

LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ

Protéger ceux qui vous protègent

Une nouvelle disposition du Code de la sécurité routière est entrée en vigueur en août 2012 afin d'obliger les conducteurs, lorsqu'un véhicule d'urgence ou d'assistance routière est arrêté en bordure de route ou sur celle-ci avec ses gyrophares ou la flèche de signalisation allumés, à ralentir ou à changer de voie dans certaines conditions. Cette manœuvre permet d'améliorer la sécurité des travailleurs qui effectuent des interventions d'urgence et de toute autre personne qui se trouve au même endroit.

Afin de sensibiliser les usagers de la route à l'importance et à l'obligation de respecter le corridor de sécurité, une campagne de sensibilisation a été réalisée en 2012-2013. Une campagne suivra au cours de l'année 2013-2014.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Échanger sur les meilleures pratiques

- › Un réseau de répondants réunissant des experts du Ministère et des pays performants en sécurité routière a été mis en place. La Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Finlande et la Suède participent à ce réseau d'échange dynamique qui permet d'aborder différents sujets en matière de sécurité routière. Ce partage de l'expertise de haut niveau permet au Québec de s'inspirer des pratiques des administrations qui présentent les meilleurs bilans routiers mondiaux.
- › Le Ministère a collaboré à l'organisation du colloque « La sécurité routière durable : une contribution essentielle à un environnement et à des modes de vie sains », qui s'est tenu à l'occasion des Journées annuelles de santé publique.
- › En novembre 2012, le Ministère, en collaboration avec ses homologues français et belges, a organisé un colloque sur le thème « Les jeunes et la sécurité routière » qui a réuni plus de 150 spécialistes à Lyon, sous l'égide du Centre Jacques Cartier.
- › Dans le cadre de la Décennie d'action de la sécurité routière, en 2011, le Québec et la France ont lancé une initiative visant à créer une mobilisation des pays francophones autour de la sécurité routière. En 2012, à l'occasion du colloque sur les jeunes et la sécurité routière à Lyon, le ministre belge chargé de la sécurité routière a signé ce texte de mobilisation, et le mouvement s'est étendu par la signature de plusieurs représentants officiels de pays africains tels le Sénégal, la Tunisie, l'Algérie, le Cameroun et le Niger.
- › Un projet de coopération soutenu par la 63^e Commission permanente de coopération franco-québécoise s'est déroulé au cours de l'année sur le thème « Le Québec et la France ensemble dans la Décennie d'action de la sécurité routière. »

ET PLUS ENCORE... pour la sécurité des usagers de la route

- › La Politique de gestion du suivi des accidents mortels et des recommandations des coroners, qui permet au Ministère d'être proactif lorsqu'un accident mortel survient sur le réseau dont il a la gestion a été publiée.
- › Des investissements de 142 M\$ ont été réalisés pour donner suite aux recommandations des coroners.
- › La Table québécoise de la sécurité routière a poursuivi ses travaux en vue du dépôt de son 3^e rapport de recommandations.
- › L'Opération orange, une opération spéciale de surveillance de la vitesse dans les zones de chantier, s'est tenue en collaboration avec la Sûreté du Québec.
- › Afin de réduire le nombre de collisions avec la grande faune, des clôtures métalliques ont été installées sur 30 km, s'ajoutant aux clôtures déjà présentes sur 147 km sur son réseau. De plus, 4 passages fauniques inférieurs supplémentaires, qui s'ajoutent aux 30 passages déjà en place, ont été achevés afin d'éviter la présence sur la chaussée de grands mammifères, tels que l'orignal et le cerf de Virginie.
- › La visibilité de la signalisation horizontale a été améliorée par l'emploi de produits de marquage plus performants sur le revêtement neuf et par un rafraîchissement plus fréquent de ces lignes. En 2012-2013, le Ministère a investi plus de 35 M\$ dans le marquage routier, ce qui représente une augmentation de 13,4 % des lignes tracées.
- › Afin d'assurer le déplacement sécuritaire des cyclistes, 253 km de voies cyclables sur le réseau routier dont le Ministère a la gestion ont été construites, principalement des accotements asphaltés le long des itinéraires cyclables reconnus, dont 86 km sur la Route verte. Ces nouvelles infrastructures représentent un investissement de 13,5 M\$.
- › De nouvelles exigences s'appliquent désormais à l'égard de la certification des appareils d'arrimage afin d'assurer la conformité de l'arrimage en fonction de la masse de la cargaison transportée.
- › Le Ministère a investi 50 000 \$ dans l'amélioration de la sécurité d'un passage à niveau.
- › Une nouvelle terminologie a été implantée pour Québec 511 pour décrire les conditions de la chaussée et les conditions de visibilité.